

**ÉTABLISSEMENTS VISÉS PAR LE DÉCRET DU 5 FEVRIER 2015
SUR LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES**

**NOUVELLE DÉCISION DE LA COMMISSION DE RECOURS
SUR IMPLANTATIONS COMMERCIALES**

Le Collège communal informe la population qu'à la suite de l'annulation par le Conseil d'État, le 29 juin 2026, du permis unique intégré, octroyé sous conditions, le 28 juin 2022 à la société **BELPARK S.A., Boulevard de l'Europe, 100 à 1300 Wavre**, en vue du réaménagement et de l'extension du parc d'attractions "Walibi" ainsi que de l'exploitation de 11 cellules commerciales pour une surface commerciale nette totale de 845 m², situé à Wavre, Boulevard de l'Europe, 100, la Commission des Recours sur implantations commerciales, à l'issue d'une nouvelle commission en date du 08 septembre 2026, s'est prononcée favorablement à l'octroi du permis sous conditions.

Conformément aux dispositions du Titre Ier de la partie III du Code de l'Environnement, relatives au droit d'accès du public à l'information détenue par l'autorité publique, toute personne peut consulter cette décision à l'administration communale du 24 septembre 2026 au 12 octobre 2026 inclus.

Le document est accessible, **SUR RENDEZ-VOUS**, dans les locaux du Pôle Cade de Vie-Service urbanisme, place des Carmes 8 à 1300 Wavre, chaque jour ouvrable du mardi au vendredi, de 9h à 12h ainsi que le 29 septembre 2026 et le 06 octobre 2026 de 16h à 20h.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'État contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'État, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la publication, la notification ou la prise de connaissance de la décision. Les modalités sont décrites à l'adresse ci-après:

http://www.raadvst-consetat.be/?lang=fr&page=proc_adm_susp_page1

La requête est adressée au Greffe du Conseil d'État, Rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, soit sous pli recommandé à la poste, soit suivant la procédure électronique :

<http://www.raadvst-consetat.be/?lang=fr&page=e-procedure>

À Wavre, le 23 septembre 2026

Par le Collège :
La Directrice générale

Le Bourgmestre,

Christine GODECHOUL

Benoît THOREAU